

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 7

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 30 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 24 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. JOËL FEUILLERAT, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etaient absents excusés : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/48

**Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG –
Rénovation des projecteurs du terrain synthétique au Stade GEORGES BEYNEY –
Annule et remplace la délibération 2017-105 du 8 novembre 2017 -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017-105 du 8 novembre 2017 relative à la rénovation des projecteurs du terrain synthétique au stade Georges BEYNEY pour laquelle le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 152 comme suivant :

- Dépose des 8 projecteurs 2000 W IM existants,
- Fourniture, pose et raccordement de 8 projecteurs LED 1500 W.

Par courrier du 17 mai 2018, le SDEHG informe la Commune de la nécessité d'annuler et de remplacer cette décision pour actualiser les montants relatifs à cette opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait désormais comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/06/2018

Reçu en préfecture le 07/06/2018

Affiché le - 7 JUIN 2018

ID : 031-213105612-20180607-D2018_48-DE

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	16 479 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	6 487 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	18 230 €

Total 41 196 €

Pour rappel, un extrait de la délibération n°2017-105 du Conseil Municipal du 8 novembre 2017 :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	13 750 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	15 212 €

Total 34 375 €

Sur la base d'une utilisation annuelle de 1000 heures, les projecteurs LED permettront de réaliser une économie annuelle de 7465 kWh, soit une économie annuelle sur la facture d'électricité de 1400 €.

Avant de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Ville pour validation avant planification des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 152,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 AS 152,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marc PÉRE

pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire

David ROFÉ

- Transmis le - 7 JUIN 2018

- Affiché le - 7 JUIN 2018